

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Présidence :	M. Alan TORSELLETTI
Présents-e-s :	Mmes Anouk BELLAOUD, Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO
	MM. Christian CHEYROUX, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, M. Michel MOUTON (Vice-président), Patrick RELLSTAB, Valentin SAVIGNY et Olivier SCHEIB
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-e-s :	M. Marc DECURTINS
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 24 mars 2022	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 6 avril 2022 ..	2
2. Informations diverses	3
a) Courrier de M. M. Ramazzina concernant la mise à disposition de locaux pour des réfugiés ukrainiens	3
b) Rappel : 43ème course pédestre « A travers le coteau », à Bernex, samedi 30 avril 2022 à 16h15	4
c) Date des promotions citoyennes pour les jeunes nés en 2004 au Victoria-Hall : 10 octobre 2022 à 20h	4
C. Communications du Conseil administratif	4
1. Présentations des comptes 2021	4
D. Communications du Conseil administratif	7
1. Informations diverses	7
a) Bicentenaire : point de situation	7
b) Nouvelles infos pratiques 2022-2023 : évolutions à relever	7
c) Accueil des nouveaux habitants : bilan	8
d) Préparation de la commune pour l'accueil de réfugiés ukrainiens	8
e) La Poste : point de situation	8
f) Fondation Braillard	8
E. Propositions individuelles et questions	8
1. Tram	8
2. Places subventionnées de la crèche	9
3. Des tulipes superbes !	9
4. Flux de trafic	9

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence des membres du Conseil administratif. Il excuse l'absence de M. Decurtins et constate celle de Mme Habiakare. Il ajoute qu'il n'y a personne dans le public. Il ouvre la séance à 20h.

Le Président entame l'ordre du jour.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 24 mars 2022

Adoption du procès-verbal

P. 5, lettre d), 2^e phrase, il faut supprimer le carré à 250m² en fin de phrase pour faire : *La distance optimale entre l'habitat et l'écopoint pour que ce dernier soit attractif à pied est comprise entre 150 et 250m.*

Ainsi modifié, le PV de la séance du 24 mars 2022 est adopté par 11 voix « pour » et 5 abstentions.

Adoption du compte rendu des décisions de la séance du 24 mars 2022

Le compte rendu des décisions de la séance du 24 mars 2022 est adopté par 11 voix « pour » et 5 abstentions.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 6 avril 2022

M. Cheyroux souhaite faire un commentaire technique sur le dernier paragraphe de la première page de l'argumentaire. Il relève que le coût des besoins observés est basé sur un coût journalier de CHF 120.-. Multiplié par 200 personnes et par 365 jours, M. Cheyroux arrive à un total d'environ CHF 9 millions alors que CHF 6,2 millions sont annoncés, et on évoque aussi CHF 10,3 millions. Il ne comprend pas le différentiel et se demande si celui-ci n'est pas utilisé à autre chose qu'à la couverture des besoins de ces 200 personnes. Répondant à une demande de précision de sa pensée par M. F. Savigny. M. Cheyroux précise que le montant est très suffisant : le budget étant de CHF 15,5 millions dont CHF 10,3 liés aux nouvelles obligations ; si l'on ajoute encore les CHF 6,2 millions aux CHF 15 millions, cela fait presque CHF 21 millions. Pour 200 personnes concernées par cette rallonge de CHF 6,2 millions, il trouve que cela fait beaucoup.

M. F. Savigny reprend l'explication de ce dossier. La problématique est ancienne, la Ville de Genève avait déjà recouru il y a quelques années au Fonds intercommunal (FI) pour demander une participation à ces coûts. La réponse qui avait été donnée est que le FI ne pouvait formellement pas donner de l'argent à la Ville de Genève pour ce motif, car l'accueil des sans-abris était une compétence cantonale. Finalement, il y a eu une discussion pour en faire une compétence des communes, pour autant que ces personnes ne ressortent pas du canton, soit de l'Hospice Général. La Ville de Genève avait prévu de fermer et a fermé ses abris pour l'accueil d'urgence des sans-abris le 31 mars. Or, cette année, il y a eu un retour de froid important, d'où les articles dans les journaux sur cette situation. Le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz s'est exprimé par voie de presse, sans contact préalable avec les communes, en invoquant un scandale mais en oubliant que l'Etat ne faisait pas sa part dans ce domaine et alertant qu'il prélèverait aux communes les coûts d'une action d'urgence qu'il mettrait en place, si nécessaire. L'ACG a voulu réagir rapidement et précipitamment en présentant en urgence un dossier en assemblée générale au détriment du respect de la procédure, avec des coûts assez élevés de CHF 6,2 millions alors que la Ville avait quantifié ce coût lors de sa demande d'il y a quelques années à un montant de l'ordre de CHF 1 million. M. F. Savigny était surpris par la forme et aussi par la base de calcul des coûts, fondés sur des pratiques de l'Hospice général, ceci pour répondre rapidement à la menace de M. Apothéloz. Ceci aboutit à ce que ce montant de CHF 6.2 millions, s'il est versé par le FI, viderait la fortune du FI. M. Savigny précise qu'une commission de la Cohésion sociale de l'ACG est convoquée pour discuter de ce sujet après le vote de ce soir et donc après la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ACG qui a traité en urgence ce dossier.... M. F. Savigny regrette cette situation de chantage indirect, qui transforme un vote négatif en vote contre les sans-abris alors que c'est uniquement la détermination du montant qui est discutable. M. F. Savigny rappelle que, lorsque des gens sont en péril, un Conseil administratif, comme celui de la Ville de Genève, a le droit de dépasser son propre budget pour intervenir. Il n'y a pas besoin de solliciter les communes. Pour M. F. Savigny, il ne faut pas laisser des gens mourir dans la rue lorsque des conditions météorologiques font courir ce risque.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter :

Par 12 voix « contre », une voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 6 avril 2022 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

Le Président note l'arrivée de Mme Habiyaakare à 20h08. Il annonce le départ de M. Delaude pour des motifs familiaux.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Informations diverses

a) Courrier de M. Michel Ramazzina concernant la mise à disposition de locaux pour des réfugiés ukrainiens

Le Président lit le courrier, reçu le 7 avril 2022:

Monsieur le Président, Messieurs les membres du Bureau,

Comme beaucoup de citoyens du monde libre, de nombreux villageois contribuent à apporter une aide à l'Ukraine selon leurs moyens et/ou leurs aptitudes.

Des Communes genevoises, suisses et d'autres pays participent également à cet effort humanitaire. Comme certains communiens, je me suis posé la question de savoir si notre Commune pouvait s'inscrire dans une telle démarche et surtout, que peut-elle faire ?

Sur ce point, j'ai pensé que les locaux vides de la Maison de la Douane ou d'autres lieux pourraient être aménagés pour l'accueil transitoire d'une ou deux familles avec enfants. Elle(s) bénéficiera(en)t de la promiscuité d'infrastructures facilitant leur intégration/adaptation (restauration, crèche, école, espaces sportifs et de loisirs). De plus, notre Commune a la chance de compter plusieurs associations sociales, culturelles et sportives et d'un centre médical qui pourraient être des atouts pour une adaptation /intégration réussie et accessoirement une source d'enrichissement réciproque.

Messieurs les membres du Bureau, je vous demande de soumettre cette réflexion à un débat au sein du CM afin qu'il se prononce, par le biais de ses commissions idoines, sur l'opportunité et la faisabilité d'une telle proposition.

Il va de soi que si cette démarche était acceptée, je me mettrais à disposition, dans les limites de mes compétences, pour apporter une aide dans certains domaines logistiques, nécessaires à la réussite de cette entreprise (aide pour les courses et repas, contacts avec les associations, déplacement pour accéder aux centres administratifs et de soins, etc.).

Je suis également certain que des communiens seraient disposés à soutenir et à participer à cette initiative.

Le temps de l'émotion ne doit pas limiter celui de l'action.

Je garde cependant l'espoir que cette guerre se termine rapidement, rendant ainsi caduques cette démarche et ses implications, mais si tel n'était pas le cas, je rêve qu'un jour, lorsque la paix sera revenue, nous puissions imaginer un jumelage avec la ville ou le village dont seraient originaires les personnes que nous aurions accueillies pour un temps.

Recevez, Messieurs, mes plus cordiales salutations.

Michel Ramazzina

Le Président relève que le débat sur ce sujet a déjà eu lieu le 24 mars 2022. Depuis la réception de ce courrier, le Conseil administratif a répondu. Il invite M. F. Savigny à prendre la parole.

M. F. Savigny profite pour faire un point de situation par rapport au débat de mars. Il indique qu'un logement de 5p, en cours de réattribution, a été proposé à l'Hospice général pour y loger une famille ukrainienne, et que la commune investit sur les coûts pour transformer un lieu de rencontre en logement, également à des fins humanitaires. Ce dernier projet est plus complexe qu'imaginé, car il manque une salle de bains. Dans ce cadre, la commune a appris qu'une locataire avait remis son congé d'un 3 p, qui sera mis également à disposition de l'Hospice général. Un appel sera lancé à la population pour aider à meubler ces logements, qui sont vides.

Répondant à Mme Bowman, M. F. Savigny précise que, pour l'instant, il n'y a pas de famille annoncée par l'Hospice général.

Mme Bellaoud demande s'il y a des listes d'attente de communiens pour ces logements.

M. F. Savigny précise qu'il y a d'anciennes candidatures, mais que le processus d'attribution est assez long, centré sur le lien social avec la commune et aussi sur les conditions financières imposées par l'Etat.

Comme Mme Bellaoud reprécise sa question, M. F. Savigny indique qu'on ne peut pas affirmer que ce logement, s'il est mis à disposition d'Ukrainiens pendant quelques mois, ne sera pas enlevé à des habitants de la commune.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Cheyroux invite à ne pas négliger l'accompagnement des deux familles dans leur intégration, ainsi que le souligne M. Ramazzina dans son courrier. Il trouve l'idée du jumelage intéressante.

Mme Wasem précise qu'actuellement, personne n'attend une réponse relative à ce logement.

M. Martignoni se souvient que ces logements étaient prévus pour des personnes âgées. Il redoute qu'une personne âgée de la commune ne soit privée de ce logement surtout si elle ne sait pas qu'il y a un logement vide.

M. F. Savigny rappelle que le logement ne serait mis à disposition que pour une durée limitée, pour quelques mois. Il demande si le Conseil souhaite que la commune lance un appel à la population avant de mettre ce logement à disposition d'Ukrainiens.

M. Martignoni réitère son inquiétude qu'une personne âgée manque ce logement.

M. F. Savigny trouve délicat de lancer un tel appel à la population quand on n'a pas à disposition des logements correspondants. L'appel se fait quand on a un logement à louer. Il rappelle que, ces logements étant vides, la commune suspend la procédure de relocation pour répondre à une urgence.

Mme Wasem précise encore que ces logements ne sont pas réalisés dans un environnement médicalisé. Selon son état de santé, une personne âgée n'y trouvera pas un environnement adapté.

Le débat se poursuit autour de l'encadrement des réfugiés, par qui, etc. Mme Bellaoud indique que l'Hospice général fait aussi beaucoup de choses pour l'encadrement des réfugiés. M. Mouton signale que de nombreuses institutions caritatives sont actives sur la commune, il semble qu'elles signaleraient à la commune une situation d'urgence si elle existait. M. F. Savigny rappelle la signification du CVI, Centre de vie intergénérationnel, où se trouveront ces logements, dont les habitants ont signé une Charte prônant la tolérance et l'attention les uns aux autres. Enfin, M. Gisiger signale qu'à Palexpo, le canton et la Confédération suivent de près ces familles ukrainiennes arrivées sur notre territoire.

b) Rappel : 43ème course pédestre « A travers le coteau », à Bernex, samedi 30 avril 2022 à 16h15

Le Président rappelle cette course et invite les membres qui le souhaitent à s'inscrire en ligne sur le site dédié, la commune payant la taxe d'inscription de CHF 25.-.

c) Date des promotions citoyennes pour les jeunes nés en 2004 au Victoria-Hall : 10 octobre 2022 à 20h

Le Président informe que les membres intéressés peuvent s'inscrire auprès du Secrétariat général de la commune.

C. Communications du Conseil administratif

1. Présentations des comptes 2021

M. F. Savigny rappelle la volumineuse documentation remise pour éclairer la compréhension des membres. Le résultat général des comptes est négatif, de plus d'un million de francs d'excédents de charges en 2021. Toutefois, le déficit est moins élevé que celui prévu dans le budget. M. Savigny rappelle qu'un déficit était déjà prévu en 2020, mais que les économies de charges permettaient à la commune d'avoir un bénéfice malgré un budget déficitaire, tout en enregistrant des amortissements complémentaires importants. Cette année, ce n'est pas le cas. Il commente la page 1, qui donne un résultat négatif de CHF 1'005'000.- environ, alors que le déficit prévu était de CHF 1'075'000.- environ. Si c'est légèrement meilleur, cela représente toutefois une situation que la commune n'avait plus connue depuis 25 ou 26 ans. Les amortissements complémentaires votés en décembre 2021 de CHF 740'000.- par le Conseil municipal n'ont donc pas été passés mais les précédents amortissements complémentaires continuent de déployer leurs effets cette année, puisqu'ils permettent une économie de CHF 601'000.- de charges en 2021.

Les éléments marquants au niveau des comptes, sont les coûts supplémentaires liée aux rétrocessions aux communes frontalières de CHF 143'000.- et des coûts pour les places de la crèche de CHF 94'000.- ou 10% supérieurs. M. F. Savigny indique que des économies de charges ont aussi été réalisées, en lien avec le report d'une année du Bicentenaire (CHF 300'000.-) et les reports d'engagement de personnel prévus en 2021 notamment et des économies dans les prestations de service de chaque fois CHF 300'000.-. Mais ce qui a creusé le déficit, ce sont les recettes

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

fiscales des entreprises, de CHF 926'000.-, inférieures à celles prévues au budget sur la base des estimations communiquées par le canton. Le canton a communiqué que ce montant comprend une correction négative de l'estimation des recettes fiscales concernant la période 2020 de CHF -499'000.-, qui a dû être enregistrée dans l'année de la communication, soit 2021, même si cela concerne la production fiscale d'une année antérieure. Les raisons de cette correction ne sont pas encore connues par la commune, en précisant que la RFFA, des changements de contribuables sur la commune peuvent expliquer cette correction. Les recettes fiscales des personnes physiques sont également inférieures de CHF 284'000.- ou 4% à ce qui était prévu au budget 2021. M. F. Savigny conclut cette partie en indiquant que le niveau de la fortune de la commune, après enregistrement du déficit de CHF 1'005'000.-, reflète toujours une situation qui reste très saine, compte tenu des nombreux bénéfices enregistrés dans les années passées et des importants amortissements complémentaires enregistrés.

M. F. Savigny passe ensuite en revue les documents remis, notamment le compte de fonctionnement. *Note de la rédaction : le contenu de ce qui a été présenté étant très détaillé et renseigné par une présentation du résultat sous forme 7/7 (7 niveaux de fonctions et 7 niveaux de natures de charge), ce PV ne reflètera que les points sur lesquelles des questions ou remarques ont été faites.* M. F. Savigny rappelle que le Conseil municipal se prononcera en mai que sur la présentation du résultat ressortant du document qui présente les comptes en deux niveaux de fonctions et trois niveaux de natures. C'est à ce niveau que le Conseil Administratif rend des comptes sur les différences entre le budget et les comptes. C'est ainsi à ces niveaux que se signalent les éventuels dépassements de crédits sur lesquels le conseil municipal devra se prononcer. M. F. Savigny présente aussi un document qui récapitule sur combien de lignes il y a des dépassements de charges par rapport au budget 2021. Il invite les membres à poser les questions sur des points d'incompréhension lors du parcours du document détaillé des comptes 2021.

0110.000 - 31700.11 - Conseil Municipal - Sortie du CM : M. Hilty revient sur le commentaire *Principe de provision étalé sur la durée de la législature* mentionné dans la documentation et demande une explication. M. F. Savigny répond que la pratique de la commune, qui, il y a lieu de le rappeler, ne verse pas de jetons de présence, est d'organiser un repas des commissions et une sortie annuelle des membres du conseil municipal avec leurs conjoints, les personnes ne pouvant participer à ces rencontres n'étant par ailleurs pas indemnisées. Le montant de la sortie étant forfaitaire dans le budget, la pratique de la commune est que lorsque son coût est inférieur au budget, une provision à charge du résultat est constituée jusqu'à concurrence du montant budgétisé, et pourra être utilisé au plus tard lors de la dernière année de la législature en cours. M. F. Savigny précise que la pratique de la commune concernant cette « indemnisation indirecte » des membres du conseil municipal a permis d'éviter le prélèvement de cotisations AVS et la remise de certificats de salaires à ceux-ci avec les conséquences fiscales associées. M. Hilty se fait préciser que si une année, le Conseil fait une économie, celle-ci ne peut pas être reportée directement sur le budget de l'année suivante en lieu et place de cette procédure de provisionnement. M. F. Savigny confirme qu'il serait délicat d'expliquer à la population que le Conseil municipal disposerait dans un budget de CHF 100'000.- pour son voyage car il n'aurait pas réalisé de voyage par exemple depuis deux ans. Par ailleurs, si le Conseil vote un crédit complémentaire significatif pour couvrir le dépassement de coût d'un voyage, celui-ci serait soumis à référendum.

2170.100 - 31440.30 – Bâtiment scolaire - Entreprise de nettoyage : M. V. Savigny demande des précisions sur le commentaire : *COVID 12 mois au lieu de 1 mois mis au budget (total COVID 109m).* M. F. Savigny répond que la commune a été optimiste et avait prévu des charges de nettoyages supplémentaires pour 2 mois de période COVID dans le budget, espérant que le Covid s'arrêterait. Cela n'a pas été le cas, le coût supplémentaire résulte de cette période plus longue de Covid.

5451.100 - 31300.00 – Crèche Little Green House - Prestations de services de tiers: M. F. Savigny informe que ce poste rencontre un dépassement d'environ CHF 94'000.- ou 10%. Par ailleurs, des rentrées des parents inférieures de CHF 62'000 à ce qui était prévu apparaissent, en raison soit d'une tarification est trop généreuse, soit de revenus des parents moins élevés que simulés. Enfin la subvention attendue au budget de la Confédération de CHF 130'000.- n'a pas été reçue par la commune, car c'est la crèche LGH qui a obtenu CHF 200'000.- de subventions de l'OFAS, dont CHF 100'000.- pour les places de la commune que la crèche LGH a déduit de son décompte à la commune. Ce décompte étant parvenu la veille de la préparation des documents envoyés aux membres du conseil municipal pour la présente séance, des discussions doivent encore intervenir, ainsi que des justifications sur la hauteur du niveau de coût final de la période 2021 qu'entend facturer LGH, la commune ayant pris l'option, par prudence, d'enregistrer la charge que souhaiterait facturer LGH. D'éventuelles diminutions de coûts qui résulteraient de ces discussions/négociations seraient alors enregistrées dans les comptes 2022 en diminution des charges. M. F. Savigny

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

rappelle que 2021 doit être considérée comme une année de transition pour la gestion et la charge assumée par la commune, notamment en raison du fait que les subventions annuelles cantonales liées aux places de crèche subventionnées par la commune de l'ordre de CHF 300'000 ne pourront être obtenues qu'à partir de 2023.

6150.009 - 33001.00 - *Parking de l'église - Amort. planifiés, routes / voies de communication* : Mme Bowman ne comprend pas le montant de CHF 7'200.- inscrit, elle pensait que le parking n'appartient pas à la commune. M. F. Savigny répond que le parking appartient à la commune, avec la déchèterie, obtenu en compensation de certains aménagements et l'entretien du gazon et l'usage du parking pour les cérémonies religieuses. Le montant porte sur l'amortissement de ces aménagements.

7710.000 - *Protection de l'environnement, autres - Cimetières, crématoires* : M. Cheyroux demande pourquoi le cimetière et le crématoire font partie de la protection de l'environnement. M. F. Savigny répond que la commune suit ici l'organisation du plan comptable MCH2.

9100.000 - *Impôts communaux généraux* : Mme Bowman, constatant une baisse de rentrée des impôts des personnes physiques, indique voir le lien avec les rentrées financières des parents pour la crèche en baisse. M. F. Savigny répond qu'on ne peut pas tirer une telle conclusion car il faudrait un historique de la situation des parents sur plusieurs années, ce que la commune n'a pas. Ici, il y a eu une modification par l'administration fiscale de l'imputation de certaines taxations de personnes soumises à l'impôt à la source qui entre en ligne de compte pour expliquer la baisse des rentrées fiscales, ces taxations étant précédemment enregistrées dans les recettes des personnes physiques soumises au barème ordinaire avec dépôt de la déclaration fiscale.

9630.000 - 44300.00 – *Bien-fonds du patrimoine financier - Loyers et fermage, biens-fonds PF* : M. Cheyroux demande ce que signifie le commentaire : *Réintroduction d'un loyer (lots communaux)*. M. F. Savigny explique que les lots sont des terrains agricoles appartenant à la commune qui sont exploités par des agriculteurs essentiellement domiciliés sur la commune. Des baux doivent être redistribués et un modeste loyer réapparaîtra à l'avenir. Il est précisé que les baux n'ont pas été immédiatement reconduits ou redistribués à leurs échéances, afin de permettre à la commune de pouvoir disposer librement de terrains d'échanges disponibles dans le cadre notamment d'aménagements nécessitant des emprises sur des terrains appartenant à des exploitants.

9710.000 - 46991.00 - *Redistribution taxe CO2* : M. Cheyroux demande ce que c'est. M. F. Savigny répond qu'il s'agit d'une taxe prélevée sur les carburants et combustibles fossiles, et redistribuée en fonction de la masse salariale, au travers des caisses de compensations.

M. F. Savigny présente brièvement le tableau des flux de trésorerie. Il permet de justifier la variation des liquidités et des placements entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, soit une variation de CHF 1.5 millions entre les liquidités de CHF 17.4 millions à fin 2020 et les liquidités de CHF 15,9 millions à fin 2021. M. Savigny poursuit le passage en revue des pages et tableaux suivants, qui font état des principes relatifs à la présentation des comptes. La fortune passe de CHF 51 millions à CHF 50 millions, conséquence du résultat déficitaire de CHF 1 million. Plusieurs pages présentent les participations de la commune à divers groupements.

Mme Bowman demande quel est le taux de couverture de la CAP. M. F. Savigny répond qu'il est indiqué dans le tableaux des engagements conditionnels participation – annexe 12 -, et se monte à 81,36%, en précisant que ce taux correspond à celui au 31.12.2020 car la CAP n'a pas encore publié de comptes 2021. Il devrait avoir augmenté car l'année 2021 a été bonne au niveau des marchés boursiers. Il précise que la CAP a un bon taux de couverture par rapport à la caisse cantonale de prévoyance de l'Etat, la CPEG.

M. Cheyroux veut savoir ce que signifie *ce qui nécessite la mise en PPE des parties logement* dans le commentaire du Tableau des garanties et des engagements conditionnels. Il demande si ce sera effectif, car il se souvient que la notion de PPE n'était pas pertinente pour cette propriété communale. M. F. Savigny indique que la PPE signifie une propriété distincte d'un ensemble. Dans la SI 296-298 route de St-Julien, il y en aura 3 PPE distinctes : une pour chacune des deux allées de logements et une pour la partie commerciale. Ce mode de faire est lié à l'emprunt auprès de la banque finançant la partie logements, qui a souhaité avoir des gages uniquement sur la partie logements de l'immeuble.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. V. Savigny demande si une rémunération de la SI est prévue pour la commune, pour le cautionnement que la commune consent. M. F. Savigny indique que oui, cette rémunération est indiquée dans les comptes, à la ligne 9610.000 - 44020.00 – *Administration de la fortune et de la dette - Intérêts des placements financiers*.

M. F. Savigny conclut sa présentation par le tableau des investissements et des amortissements, le tableau des crédits définitivement bouclés et celui des crédits encore ouverts depuis plus de 5 ans. Des indicateurs financiers ont aussi été calculés. S'agissant de la dette brute par rapport aux revenus qui se péjore selon les chiffres, il est relevé que cette dette est liée à des investissements dans le patrimoine financier, qui vont rapporter de l'argent, et que l'évolution de ce ratio n'illustre pas une réelle péjoration ou une situation financière alarmante. Le tableau des crédits budgétaires supplémentaires donne des explications sur l'origine, ou la cause, des dépassements de crédits budgétaires pour un total d'un peu plus de CHF 620'000.- qui devront être avalisés par le conseil lors de la séance d'approbation des comptes.

M. Cheyroux demande où il peut retrouver dans les dépassements de crédit le montant d'environ CHF 8'000.- des nettoyages supplémentaires de la piscine. M. F. Savigny indique que les coûts liés au Covid n'ont pas forcément tous entraîné des dépassements de crédits et que les dépassements sont formellement présentés en niveaux de 2 fonctions et 3 natures.

La présentation étant terminée, le Président remercie M. F. Savigny, l'administration communale et la comptable de la commune. Il lève la séance pour une courte pause à 22h45.

La séance reprend à 22h53.

D. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Bicentenaire : point de situation

Mme Wasem donne les dernières informations sur le Bicentenaire. Elle informe que les catcheurs installent le ring sur le site, ce qui est une nouveauté par rapport aux dernières informations. Le programme est également présenté. Il s'ouvre sur la Parade, qui partira de Certoux pour rejoindre le site d'implantation après être passé par Perly. Des concerts auront lieu en alternance entre la grande scène et la tente jeune. Miss Helvetia sera la tête d'affiche du samedi soir, puis en toute fin de soirée, il y aura des DJ's. Mme Wasem précise que beaucoup de choses vont se dérouler qui ne sont pas toutes indiquées dans le programme, par exemple, un babyfoot géant. Le dimanche, une fanfare ira réveiller les habitants dans les villages. En parallèle, le tournoi des élus aura lieu à côté du site, un concert, un spectacle de gymnastique auront lieu, et le catch fera des intermèdes pour permettre le tournus des musiciens sur la grande scène. Le jeudi précédent, les historiens viendront raconter l'histoire de la commune, sous le Couvert de Certoux. Mme Wasem présente le logo du Bicentenaire, ainsi que l'affiche qui lance la communication sur la fête. Mme Wasem remercie toutes les personnes qui ont travaillé et qui travaillent encore sur cette fête, un travail peu visible mais qui est très important.

M. Hilty rappelle que la commune doit défendre son titre lors du tournoi des élus. Il compte sur la participation de toutes et tous.

Comme Mme Habiyakare demande en quoi consiste le repas officiel, Mme Wasem rappelle qu'il s'agit d'un repas qui réunit les officiels. La population aura de quoi se restaurer dans les stands des associations.

b) Nouvelles infos pratiques 2022-2023 : évolutions à relever

M. F. Savigny précise que les deux brochures distribuées, l'ancienne et l'actuelle, permettent de mesurer certaines évolutions. Par exemple, le papier répond plus complètement aux critères du développement durable que lors de la précédente édition ; les entreprises qui figurent dans ce document sont celles qui ont accepté de figurer, sans considération sur le fait qu'elles offrent des prestations aux ménages. Des entreprises nouvelles apparaissent comme actives dans l'environnement, une catégorie économique nouvelle. La liste des associations est plus étendue, puisque une dizaine de nouvelles associations sont enregistrées. M. F. Savigny invite à prendre connaissance des innovations et rappelle que les membres peuvent être sollicités par des entreprises qui n'y sont pas, car certaines pensent avoir le droit de figurer dans ce répertoire sans faire la démarche de donner les informations.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Comme M. Martignoni demande quand les entreprises ont été sollicitées, Mme Preti répond qu'un courrier a été envoyé sur la base des entreprises recensées pour la taxe professionnelle et une copie du formulaire a paru dans les Pages Jaunes.

c) Accueil des nouveaux habitants : bilan

M. F. Savigny informe qu'environ 80 nouveaux habitants ont été reçus, sur 570 nouveaux habitants en trois ans. Ces nouveaux habitants proviennent en bonne partie d'une rotation dans les logements et pas seulement de nouveaux logements. Plusieurs membres du Conseil étaient présents également, ils ont donc assisté à la présentation qui est faite aux invités. L'idée étant de présenter la commune mais aussi de se présenter à eux et de permettre les échanges. Les gens ont exprimé une reconnaissance pour cette invitation officielle, qui restait décontractée afin que chacun-e soit à l'aise.

M. Cheyroux a bien apprécié cette soirée. Il renouvelle sa proposition de la faire chaque année.

M. F. Savigny précise qu'il y a un ratio entre les arrivants et les personnes qui viennent réellement à la soirée, qui ne rendraient pas opportun de faire cette invitation chaque année.

Mme Habiakare a eu des échos très favorables de cette initiative. Un habitant a indiqué qu'il habitait auparavant au centre-ville et qu'habiter à Perly lui donnait l'impression d'être toujours en vacances.

d) Préparation de la commune pour l'accueil de réfugiés ukrainiens

M. F. Savigny ayant déjà évoqué le point, il n'est pas repris.

e) La Poste : point de situation

M. F. Savigny indique que, par rapport à juin 2021, rien n'a changé. Alors, la commune avait soutenu une demande de PostCom sur l'absence d'accès pour les personnes à mobilité réduite dans la nouvelle agence. La commune avait aussi avancé le non-respect des horaires annoncés d'ouverture de l'agence. Depuis, les échanges se poursuivent, mais la commune maintient ses demandes, notamment une demande d'annuler la décision de fermeture de l'office postal, qui n'a toutefois que peu de chances d'aboutir. La commune veille à garder un juste milieu, de sorte qu'au minimum une agence postale existe toujours sur la commune. A partir du 29 avril 2022, la procédure est en main de PostCom. Le dernier épisode arrivera peut-être dans un mois. M. F. Savigny indique que la commune de Bardonnex a pris l'option d'intégrer l'agence postale dans la mairie.

f) Fondation Braillard

M. F. Savigny donne quelques informations sur la fondation Braillard, du nom d'architectes fameux à Genève. La commune a été approchée par le responsable de l'Office cantonal de l'Urbanisme qui a demandé si la commune était intéressée à ce que la Fondation utilise notre territoire pour y organiser un Workshop ou atelier de formation à l'attention de professionnels post gradués. Notre territoire, petit, est intéressant car il concentre des zones et des thématiques diverses, comme la mobilité, la renaturation de l'Aire, etc. M. F. Savigny explique que l'intérêt est que dans ce cadre, des solutions et idées originales peuvent émerger, qui peuvent être un apport pour la commune, sans pour autant constituer une contrainte. Le Workshop aura lieu début juillet 2022.

E. Propositions individuelles et questions

1. Tram

M. Gisiger demande où l'on en est avec l'opposition de la commune.

M. F. Savigny explique qu'une Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité doit se réunir et que ce point figure à l'ordre du jour. Il ne souhaite pas en discuter en séance plénière car le sujet est soumis à des négociations, en cours.

Comme M. Gisiger n'est pas au courant qu'une séance soit prévue, et relève l'urgence, car des propriétaires de parcelles seraient convoqués par l'Etat, M. Cheyroux, président de la commission, répond que deux dates vont être proposées incessamment.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Places subventionnées de la crèche

Mme de Raemy se souvient que si les 25 places subventionnées étaient attribuées, la commune pourrait subventionner des places privées, pour répondre à une forte demande.

M. F. Savigny répond que l'accord porte sur 50% des places. La crèche ayant obtenu de passer de 52 à 54 places, la commune a pu en obtenir une supplémentaire, conformément à cet accord de moitié de places subventionnées. Si une situation d'urgence intervenait, le Conseil municipal serait sollicité pour donner son accord.

3. Des tulipes superbes !

M. Martignoni félicite le Service des espaces vert et environnement pour les arrangements de tulipes sur la commune, qui sont superbes.

4. Flux de trafic

M. Cheyroux relate le constat d'une nouvelle habitante, qui relève un flux de trafic très important sur la route de St-Julien le matin très tôt, en continu. Ce qui rend l'insertion dans le trafic des habitants de la commune très difficile. Cette dame demande s'il est possible d'agir sur le rythme des feux de signalisation, pour faciliter l'insertion des habitants dans le trafic.

M. F. Savigny n'est pas convaincu qu'il s'agisse bien d'une problématique générale. Il précise que les feux de gestion du trafic peuvent être en partie « pilotés » par les bus pour faciliter leur déplacement, il serait à priori difficile d'obtenir une modification efficace des feux de la part du canton.

M. Cheyroux pense qu'il ne s'agit peut-être pas d'un cas isolé même si le problème ne semble pas fréquent.

M. Martignoni rappelle que la route de St-Julien a été fermée pendant deux jours, suite aux travaux de démolition d'une guérite de la douane côté français. Les riverains ont donc goûté à tous les avantages liés à la fermeture de cette route. Selon lui, il faudra en tenir compte en relation avec le tram.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h42.

Le Président
Alan Torselletti

Le Vice-Président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé